



Jeunes Reporters pour l'Environnement

publié le 06/09/2019

Lancement du concours 2019-2020

Descriptif :

Lancement du concours 2019-2020.

Sommaire :

- La démarche
- Les modalités

En 2017, Teragir a signé un accord-cadre de coopération pour l'éducation au développement durable avec le Ministère de l'Éducation nationale, aussi le concours [Jeunes Reporters pour l'Environnement](#) est pensé pour répondre aux objectifs de l'éducation nationale et plus particulièrement en terme d'éducation au développement durable (EDD) et d'éducation aux médias et à l'information (EMI).

● La démarche

1. Identifier une problématique locale
2. Mener une enquête journalistique sur cette problématique
3. Mettre en lumière des solutions existantes ou en devenir pour répondre aux enjeux identifiés dans l'enquête
4. Diffuser votre reportage auprès d'un public local

● Les modalités

Les projets présentés au Jury doivent s'inscrire dans l'un ou plusieurs des [17 objectifs de développement durable](#) définis en 2015 par les pays membres de l'ONU.

Les reportages peuvent prendre la forme d'un article, d'une vidéo, ou d'une émission de radio. (voir [les critères](#) de forme et de fond)

La participation à ce concours peut se faire de manière individuelle, en groupe, ou être utilisée comme support pédagogique par des professeurs. De plus, ce concours contribue à enrichir les démarches d'établissement en démarche d'éducation au développement durable (E3D).

► [Consulter le règlement complet](#) du concours

► [S'inscrire](#) à l'édition 2020 du concours.

► [Découvrir le palmarès 2019](#).



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.